





## Partage des bénéfices exceptionnels : Circulez il n'y a rien à voir !

## LA FINANCE AVANT TOUT

## Face aux propositions indécentes de la direction, les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et CGT ont quitté la table des négociations

Une négociation concernant le partage des bénéfices exceptionnels, avait été entamée au printemps.

Comme nous l'autorise un nouveau texte de loi, le but de cette négociation, est de permettre un partage des bénéfices exceptionnels ainsi qu'une distribution aux salariés d'un montant égal au montant éventuellement dépensé en cas de rachat d'actions pour annulation.

Mais voilà, la direction ne l'entend pas de cette oreille. Pour elle le rachat d'actions pour annulation constitue un mode de rémunération normal des actionnaires et elle ne voit pas pourquoi les salariés devraient bénéficier eux aussi d'un partage de la valeur créée. Pendant ce temps elle met tout en place afin de réaliser un nouveau rachat d'actions pour annulation pour un montant pouvant aller jusqu'à 4 Milliards d'€.

Et concernant le bénéfice exceptionnel, elle est venue face aux Organisations Syndicales Représentatives avec une nouvelle proposition tellement contraignante qu'aucun bénéfice ne peut être considéré comme exceptionnel.

En résumé : rien pour les salariés, mais tout pour les actionnaires.

Pour rappel, pour les salariés cette année :

- NAO minimalistes
- Refus de revoir la règle de calcul de la participation
- Coupes probable sur la rémunération variable
- Refus de revoir la répartition des cotisations prévoyance

Refus de revoir le calcul des primes d'ancienneté

## La croissance expliquée aux nuls



e pas jeter sur la voie publique

Nous continuerons à nous battre pour défendre l'emploi et améliorer le partage de la valeur !